

# Charte d'utilisation de la caisse de « solidarité financière avec les salariés en grève »

## I. Signataires

La présente charte est signée entre le syndicat Info'Com-CGT, au titre de collecteur de la caisse de « solidarité financière avec les salariés en grève », d'une part, et \_\_\_\_\_, structure participant à une grève reconductible dans le cadre de la lutte contre la loi Travail, d'autre part.

## II. Nature de la caisse de solidarité

Une caisse de solidarité financière a été lancée, le lundi 23 mai 2016, par Info'Com-CGT, avec le Syndicat des imprimeries parisiennes (SIP)-CGT, la CGT-Air France et la CGT-Goodyear. L'appel aux dons était rédigé ainsi :

*« La protestation contre la loi Travail a pris, ce lundi 23 mai, une nouvelle dimension. Avec des grèves et mobilisations dans les raffineries françaises, nos camarades de la CGT-Pétrole donnent une nouvelle impulsion au mouvement qui doit se propager dans de nombreux secteurs d'activités contre la loi Travail. D'autres secteurs se mettent également en grève reconductible : l'aviation civile, la RATP, la SNCF, les routiers, les dockers... sans oublier les étudiants, lycéens qui continuent de se mobiliser malgré les examens.*

*Leurs revendications ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité : il s'agit d'une grève reconductible afin d'obtenir le retrait de la loi Travail, véritable régression sociale qui veut supprimer de nombreux droits !*

*Plus de deux Français sur trois se déclarent aujourd'hui opposés à cette loi. Pour soutenir nos camarades grévistes jusqu'au retrait de la loi, Info'Com-CGT avec le Syndicat des imprimeries parisiennes (SIP)-CGT, la CGT Air France et la CGT Goodyear lancent ce jour un appel à la solidarité financière.*

*L'ensemble des sommes récoltées sera reversé à partir du 30 mai aux salarié.e.s en grève reconductible selon les modalités déterminées par leurs représentants.*

*Aidons-les à tenir. Faites un don en ligne sur <https://www.lepotcommun.fr/pot/solidarite-financiere>, site sécurisé, ou renvoyez votre chèque à l'ordre d'Info'Com-CGT en remplissant le bulletin papier.*

*Sur demande, vous pourrez recevoir un reçu. Les noms des donateurs (sauf celles et ceux qui souhaiteront rester anonymes) seront répertoriés sur le site internet de notre syndicat. »*

## III. Principes de versement des fonds

A l'exception des frais prélevés par le site lepotcommun.fr, Info'Com-CGT s'engage à reverser l'intégralité des sommes reçues à des structures d'aide aux salariés en grève reconductible : syndicats d'entreprises, unions locales, etc.

Ces fonds, remis au secrétaire ou au trésorier de l'association concernée, sont destinés à apporter une compensation aux salariés grévistes.

Pour bénéficier du versement effectif, les structures choisies devront accepter de signer la présente Charte d'utilisation de la caisse de « solidarité financière avec les salariés en grève ».

#### **IV. Structures récipiendaires**

Info'Com-CGT s'engage à publier sur son site internet les noms des structures récipiendaires des fonds, et les montants versés pour chaque entité.

#### **V. Modalités d'utilisation des fonds**

La structure bénéficiant d'une aide au titre de la caisse de solidarité s'engage à utiliser cette somme au profit des salariés en grève reconductible, selon les modalités qu'elle aura définies de façon démocratique et transparente.

#### **VI. Non-discrimination**

La structure bénéficiant d'une aide au titre de la caisse de solidarité s'engage à ne pas réaliser de discrimination dans l'utilisation des fonds, notamment entre syndiqués et non syndiqués, sauf si les grévistes concernés sont déjà aidés par leur propre organisation syndicale.

#### **VII. Utilisation effective**

La structure bénéficiant d'une aide au titre de la caisse de solidarité s'engage à ce que les fonds soient utilisés pour le conflit en cours et non mis de côté pour une action ultérieure.

#### **VIII. Transparence**

La structure bénéficiant d'une aide au titre de la caisse de solidarité devra réaliser un compte rendu sur l'utilisation effective des fonds et le communiquer à Info'Com-CGT, qui s'engage à le diffuser auprès des donateurs, à l'exception des informations personnelles ou confidentielles.

#### **IX. Objectif**

La présente charte, signée en deux exemplaires, l'un pour Info'Com-CGT, l'autre pour la structure locale, a pour but de faire vivre la solidarité pour obtenir le retrait de la loi Travail. Elle a pour seul objectif la définition d'engagements réciproques pour l'utilisation de la caisse de solidarité avec les grévistes.

#### **X. Montant**

Le montant de l'aide apportée à \_\_\_\_\_, structure participant à une grève reconductible dans le cadre de la lutte contre le loi Travail, est de \_\_\_\_\_ euros.

Le don, réalisé par chèque ou par virement, peut être renouvelé. Dans ce cas, il conviendra de modifier ce document qui tient lieu de reçu.

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour Info'Com-CGT

Pour \_\_\_\_\_

Romain Altmann

Secrétaire général

Secrétaire/trésorier